

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 novembre 1966.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1967, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 40

ARMÉES

Service des Poudres.

Rapporteur spécial : M. André COLIN

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Louis Talamoni, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2° législ.) : 2044 et annexes, 2050 (tomes I à III et annexe 40), 2077 et in-8° 567.

Sénat : (1966-1967).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Poudres pour l'année 1967 traduit une légère augmentation de l'activité du Service, du même ordre que celle enregistrée en 1966.

Le tableau suivant donne, en effet, les grandes lignes des diverses recettes du Service prévues durant la prochaine gestion (en millions de francs) :

	1965	1966	1967	DIFFERENCE entre 1966 et 1967.
PREMIÈRE SECTION :				
Exploitation	271	282,1	288,4	+ 6,3
DEUXIÈME SECTION :				
Etudes et recherches.....	38	27,3	56	+ 28,7
TROISIÈME SECTION :				
Dépenses de premier établis- sement	73	86,7	72,5	- 14,2
Totaux	382	396,1	416,9	+ 20,8

La progression des recettes était, de 1965 à 1966, de 14 millions ; elle est de 20,8 millions de 1966 à 1967.

En réalité, la progression des recettes est très faible en ce qui concerne l'exploitation même ; elle est relativement forte pour ce qui a trait aux études et aux recherches ; cette progression fait place à une réduction très nette pour les opérations de premier établissement.

La gestion de l'exercice 1965 s'est traduite par un excédent de recettes de 6,3 millions, alors qu'il n'était prévu, il y a un an, pour cet exercice qu'un résultat simplement équilibré ; les recettes ont été, en effet, supérieures à ce qui avait été prévu.

Pour 1966, on peut admettre, d'après les comptes du premier semestre, que les résultats seront également légèrement positifs.

Les commandes restant à réaliser aux environs du 1^{er} juillet dernier représentaient environ cinq mois d'activité, ce qui est conforme au plan de charge courant de l'Établissement, mais impose néanmoins une certaine vigilance dans la recherche des débouchés.

Les poudreries qui accusent les plus forts chiffres d'affaires concernent celles de Saint-Médard, Bergerac, Sorgues, Vonges et Sevrans-Livry.

Toutefois, l'activité de la poudrerie de Sevrans-Livry va être progressivement réduite dans les quatre années à venir, avant la fermeture de cet établissement.

Pendant la période 1^{er} juillet 1965 - 1^{er} juillet 1966, le Service des Poudres n'a pas eu à déplorer d'accident de gravité exceptionnelle, comme ce fut le cas en 1964 aux poudreries de Sorgues et d'Angoulême.

Toutefois, l'évolution des fabrications vers les propergols ou des explosifs plus énergétiques requiert une attention accrue sur le plan de la sécurité industrielle et la formation des personnels chargés de cette tâche.

*
* *

Examen des recettes et des dépenses d'exploitation (Section I).

Le budget d'exploitation du budget annexe du Service des Poudres est alimenté par les ventes et cessions de poudres et explosifs à usage militaire, de poudres et explosifs à usage civil, de produits chimiques et nitrocelluloses à usage industriel et divers produits accessoires.

A. — RECETTES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉS DU SERVICE

Peu de modifications sont prévues dans la répartition des activités du Service en 1967 et des recettes correspondantes :

	1966	1967 (prévisions).	DIFFERENCE
Fabrications destinés aux Armées :			
Forces terrestres.....	25,6	23,8	- 1,8
Armée de l'Air.....	2,9	3,3	+ 0,4
Marine	2,3	3,3	+ 1
	30,8	30,4	- 0,4
Fabrications destinées aux autres services publics	0,2	»	»
Fabrication destinées à l'Administration des Contributions indirectes (produits du monopole)	7,1	7,3	+ 0,2
Cessions en métropole :			
Sans impôts.....	107,9	141,1	+ 33,2
Avec impôts.....	35,1	4	- 31,1
Cessions à l'exportation.....	47	48,6	+ 1,8
	228,1	231,4	+ 3,3
Divers :			
Recettes provenant de la section « Etudes et recherches » (remboursement des frais de personnel et frais généraux).....	37	40	+ 3
Recettes diverses.....	16	16	»
Prélèvement effectué sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit éventuel d'exploitation	1	1	»
Totaux	282,1	288,4	+ 6,3

Les fabrications pour les Armées ne subissent pas de variations sensibles.

Pour les cessions en métropole, la suppression de l'impôt de consommation sur les explosifs nitrates et chlorates a entraîné le transfert de ces cessions sous la rubrique « cessions sans impôts ».

Il est noté une légère progression des cessions à l'exportation, mais dans l'ensemble la production a été stable.

L'inscription d'un prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit d'exploitation n'est indiquée pratiquement que pour mémoire.

Par grosses masses, les fabrications se répartiront ainsi (en millions de francs) en 1967 :

	RESULTATS 1965.	PREVISIONS 1967.
Poudres et explosifs militaires :		
Poudres pour autopropulsion.....	61,4	91,1
Autres poudres et explosifs.....	29,8	35,4
	91,2	126,5
Poudres et explosifs à usage civil :		
Poudres de chasse.....	12,5	13,1
Explosifs	28,9	29,7
Autres poudres.....	2,6	1,6
	43	44,5
Produits chimiques et nitrocelluloses industrielles	50,2	50,3
Produits divers et emballages.....	10,5	10,2
Total.....	194,9	231,4

De ces chiffres, on constate l'importance des fabrications de poudres pour autopropulseurs destinées aux engins, soit respectivement 31,5 % en 1965 et 39,4 % des recettes prévues en 1967.

L'importance du rôle du Service des Poudres dans la mise en œuvre, non seulement du programme d'engins S. S. B. S. et M. S. B. S. mais aussi du programme spatial, à base de propergols solides, ne fait d'ailleurs que croître.

Les poudres et explosifs pour l'armement classique représentent, en 1967, environ 15,3 % des fabrications, comme en 1965.

Les cessions prévues pour le secteur privé s'élèvent avec les produits chimiques et nitrocelluloses industrielles, à environ 41 % du chiffre d'affaires.

B. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses d'exploitation au cours des trois dernières années est donnée par le tableau suivant :

	1965	1966	1967 (prévisions budgétaires).	DIFFERENCE de 1966 à 1967.
Dépenses de personnel.....	89	91	95,9	+ 4,9
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services.....	152	159,9	161,4	+ 1,5
Charges sociales.....	18	19,1	19	— 0,1
Dépenses diverses.....	12	12	12	»
Total	271	282	288,4	+ 6,3

L'accroissement léger des dépenses prévues a pour origine diverses mesures, soit (en millions de francs) :

a) *Au titre des augmentations de dépenses :*

- l'extension en année pleine des majorations de la fonction publique et des salaires..... + 2,5
 - une provision destinée à couvrir les augmentations de salaires en 1967 et diverses majorations..... + 3,2
 - une augmentation de la contribution du Service des Poudres au déficit du fonds spécial de retraites des ouvriers géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, contribution portée à 24,1 millions, soit 46 % du montant des salaires..... + 4,5
 - une augmentation des crédits relatifs aux frais généraux d'exploitation en raison du développement des programmes d'études et de fabrications, ainsi que de divers frais..... + 3,5
-
- Total des augmentations..... + 13,7

b) *Au titre des réductions de dépenses :*

— une modification de la répartition des emplois des personnels ouvriers (218 suppressions d'emplois d'ouvriers des catégories inférieures remplacés par 100 emplois d'ouvriers de catégories supérieures)	— 0,9
— l'incidence de la suppression de l'impôt de consommation sur la vente des explosifs	— 6,5
	<hr/>
Total des réductions	— 7,4

Différence : 13,7 — 7,4 = 6,3 millions.

Les effectifs militaires et civils, qui s'élèveront à 6.891 personnes au 31 décembre 1966, subiront les seules variations suivantes au cours de 1967, soit :

	31 DECEMBRE 1966	VARIATIONS prévues en 1967.
<i>Personnels militaires :</i>		
Ingénieurs militaires des Poudres	112	} Néant.
Ingénieurs chimistes	19	
Ingénieurs de travaux	80	
Officiers d'administration	40	
Agents techniques	320	
Total	<hr/> 571	
<i>Personnels civils :</i>		
Ingénieurs sous contrat	169	»
Techniciens (titulaires et contractuels)	279	»
Personnels administratifs	698	+ 14 (infirmiers)
Assistantes sociales	11	»
Ouvriers	5.163	— 132
Total	<hr/> 6.320	— 118

**Examen des recettes et des dépenses de la section II
« Etudes et recherches ».**

Les recettes de cette section proviennent de la subvention versée par le budget général (chapitre 51-81 de la section commune du budget des Armées).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les études et recherches, en 1967, subissent les variations suivantes par rapport à 1966, compte tenu des virements effectués à la première section « Exploitation » au titre des frais de gestion, soit (en millions de francs) :

	1966	1967	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	95	113	
A déduire : virement à la 1 ^{re} section..	— 37	— 40	
Montant net.....	58	73	+ 15
Crédits de paiement.....	64,3	96	
A déduire : virement à la 1 ^{re} section..	— 37	— 40	
Montant net.....	27,3	56	+ 28,7

Les autorisations de programme nouvelles sont destinées, à concurrence de 83 millions, à financer les études et recherches concernant l'autopropulsion des fusées et engins, le reliquat étant utilisé pour les recherches sur les explosifs, la guerre chimique et enfin les poudres conventionnelles.

Le virement effectué à la première section (Dépenses d'exploitation) est opéré au titre du remboursement à cette section des charges de main-d'œuvre et de frais généraux supportées pour les études.

*
* *

Examen des recettes et des dépenses de la section III « dépenses de premier établissement ».

Les dépenses prévues en 1967, qui portent au total sur 72,5 millions de francs, concernent :

— soit des travaux d'équipement intéressant la Défense Nationale et qui font l'objet d'une subvention d'égal montant du budget général (chapitre 52-81 de la Section Commune du budget des Armées) ;

— soit des travaux afférents à l'exploitation purement industrielle et qui sont dotés par un prélèvement sur le fonds d'amortissement du Service pour couvrir les opérations de renouvellement des équipements anciens, et sur le fonds de réserve pour couvrir les charges d'équipements nouveaux.

1° *Travaux d'équipement intéressant la Défense Nationale.*

Soit les variations suivantes des autorisations de programme et des crédits de paiement de 1966 à 1967 :

	1966	1967	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	50	46	— 4
Crédits de paiement.....	65,7	50	— 15,7

Les investissements prévus se rapportant aux autorisations de programme nouvelles se répartissent ainsi (en millions de francs) :

Autopropulsion (Poudreries de Saint-Médard et Angoulême) .	17
Fabrications d'explosifs à grande puissance (Poudreries de Sorges, Vonges et Saint-Chamas).....	26
Sécurité des poudreries.....	2
Projets divers	1
Total	46

Les crédits de paiement doivent servir surtout à payer des équipements acquis sur les autorisations anciennes.

L'effort financier fait sur le plan de la sécurité (soit un crédit de 2 millions au lieu de 1 million en 1966) permettra d'améliorer les conditions de stockage et les moyens de défense contre l'incendie.

2° *Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle.*

Soit les variations suivantes de 1966 à 1967 :

	1966	1967	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	21	25	+ 4
Crédits de paiement.....	21	22,5	+ 1,5

Les autorisations de programme nouvelles concernent, pour leur plus grande part, le renouvellement des équipements utilisés pour les fabrications (17,5 millions sur 20 millions).

Les acquisitions de nouveaux équipements ne portent que sur un montant de 5 millions de francs.

*
* *

Conclusion.

L'activité du Service des Poudres, compte tenu des hausses de prix n'accusera, en 1967, qu'un léger accroissement sur le plan des fabrications, au profit d'ailleurs du développement de la production des poudres pour autoproulseurs, pour lesquelles d'ailleurs les subventions d'études et de recherches prévues seront en augmentation.

La gestion financière du Service est certainement alourdie par le relèvement de la contribution qui lui est imposée en vue de réduire le déficit du Fonds spécial de retraites des ouvriers des Etablissements industriels de l'Etat.

C'est là une charge extra-industrielle qui vient peser anormalement sur les prix de revient des fabrications.

Sur un autre plan, le problème même de la structure du Service des Poudres qui, parallèlement à la défense du pays et à la conquête de l'espace, exerce une activité industrielle rémunératrice, se pose actuellement.

D'une part, la transformation du statut de ce service dans un cadre industriel et commercial plus autonome est à l'étude.

D'autre part, le monopole d'Etat dont jouit traditionnellement le Service des Poudres dans la fabrication et la vente des poudres risque de disparaître du fait qu'il est en contradiction avec les principes posés par le traité de Rome sur la Communauté européenne.

Enfin, il est à souhaiter que l'effort actuellement déployé en vue de développer la sécurité des poudreries ne se relâche pas.

Votre Commission n'a apporté aucune modification aux dispositions gouvernementales qu'elle m'a chargé de vous rapporter.